

# RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT RHONE-ALPES DE TRIAL - saison 2011

<b>Président</b>	<b>COUTARD</b>	<b>Claude</b>	21 Route de St Pierre	69780 TOUSSIEU	04.72.48.05.72
<b>Membres</b>	<b>ALBERTIN</b>	<b>Olivier</b>	Les Routes 58 Chemin de Trelin	38470 BEAULIEU	
	<b>CHARVET</b>	<b>Patricia</b>	Les Maisons Neuves	38160 ST SAUVEUR	
	<b>COUTAZ REPLAN</b>	<b>Pascal</b>	628 Route de la Buisse	38500 COUBLEVIE	
	<b>DARVE</b>	<b>Stéphane</b>	559 Route de Preydières	38410 VAULNAVEYS LE BAS	
	<b>FINIELS</b>	<b>Jean</b>	MARSOU	07340 THORRENC	
	<b>HUDRY</b>	<b>Jules</b>	921 Route des Riondes	74220 LA CLUSAZ	
	<b>LANIEL</b>	<b>Christian</b>	14 Chemin des Noisettes	42700 FIRMINY	
	<b>MARTIN</b>	<b>Pierre</b>	49 Rue des Allobroges	73130 LA CHAMBRE	

## ARTICLE 1 - DEFINITION

Les Ligues Motocyclistes Dauphiné Savoie et du Lyonnais mettent en compétition pour l'année 2011, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 Décembre, un Championnat Interligue ouvert à tout pilote licencié dans un club d'une de ces 2 Ligues. Les épreuves seront tracées dans l'esprit des débuts du trial pour le franchissement des zones naturelles.

S3 – S4 => zones pouvant se franchir sans nécessiter l'utilisation de l'embrayage.

S2 – S1 => pas de marche sans élan.

## ARTICLE 2 – NIVEAUX ET CATEGORIES

On entend par NIVEAU, la difficulté technique de la zone : S1 – S2 – S3 – S4

On entend par CATEGORIE, les âges et sexes.

Catégories	Âges	Niveaux	Cylindrées
Seniors	18 ans et +	Tous niveaux	Toutes cylindrées
Espoirs	16 à 17 ans		Jusqu'à 125cc
Cadets	14 à 15 ans		Jusqu'à 125cc
Minimes	12 à 13 ans		Jusqu'à 125cc
Féminines			Selon l'âge
S3+	Les catégories ci-dessus	Utilisation alternée	S2 – S3 selon les entrées des zones
		Informations aux	
Benjamins	9 à 11 ans	S3 – S4	85cc
Poussins	7 à 8 ans	S4	85cc
Educatifs	Dès 6 ans	Tracée spécial S4	80cc automatique

**Licences :** NCB à partir de 15 ans  
NJC de 7 à 14 ans inclus

**Attention :** les licences NED (à partir de 6 ans) participation aux épreuves autorisée, mais pas de classement.  
les licences NET (dès 7 ans) pas de compétition, uniquement des entraînements.

## ARTICLE 3 - ATTRIBUTION DES POINTS

BAREME			
1e	20 pts	5 <sup>e</sup>	11 pts
2e	17 pts	6 <sup>e</sup>	10 pts
3e	15 pts	7e	9 pts
4e	13 pts		

Puis un point de moins par place jusqu'au 15<sup>ème</sup> inclus qui marque 1 point

Départage des ex æquo selon les règles du Championnat de France.

## ARTICLE 4 – TITRES ET RECOMPENSES

### SERONT RECOMPENSES :

Les 3 premiers des classements scratch dans les niveaux S1 – S2 – S3 – S4,

Le 1<sup>er</sup> des catégories Seniors – Espoirs – Cadets – Minimes – Benjamins – Poussins – Educatifs– S3+ et Féminines

**CHAMPIONNAT DE FRANCE**, sur délégation de la F.F.M.

EXPERT	MINIMES
OPEN	CADETS
SENIOR 1	ESPOIRS
SENIOR 2	

## ARTICLE 5 - ÉPREUVES COMPTANT POUR LE CHAMPIONNAT DE LIGUE DAUPHINÉ SAVOIE ET MODALITÉS

Les 7 Trials suivants, sont inscrits pour le Championnat 2011.

Dates	Capa.	Lieu	Dép	CLUBS	Délégués
20 Février	NAT	ST PANTALEON LES VIGNES	26	R.T.F. 26	Claude COUTARD
03 Avril (1)	NAT	ST BONNET DE CHAVANNE	38	ASM ST ANTOINE	Christian LANIEL
15 Mai ?	NAT	ST ETIENNE DE CROSSEY	38	TRIAL SPORT AVENTURE	Claude COUTARD
22 Mai ?	NAT	TRIAL DE NYONS	26	LIGUE LANGUEDOC	Claude COUTARD
19 Juin	NAT	SUSVILLE	38	R.T.F. 38	Marc DEGLI
25 Septembre	NAT	ROCHEPAULE	07	MC ROCHEPAULE	Patricia CHARVET
16 Octobre	NAT	ST ANTOINE	38	ASM ST ANTOINE	Claude COUTARD

(1) Terrain ouvert donc les jeunes (sans permis) ne peuvent courir cette épreuve. Pour qu'ils puissent être classés en fin de saison, cette épreuve manquante pour eux leur sera remplacée par la moyenne de toutes les autres épreuves de la saison.

**Modalités de classement : pour figurer au classement il faut avoir couru au moins 3 épreuves. Le classement sera établi sur la totalité des épreuves.** Toutefois le résultat d'un pilote courant le trial organisé par son Club ne lui sera pas comptabilisé et il ne sera pas classé dans cette même épreuve. En compensation, en fin de saison il lui sera ajouté la moyenne de tous ses autres classements.

## ARTICLE 6 – ENGAGEMENTS – CONTRÔLES - SANCTIONS

### 1) Engagements :

Montant = 28 € pour les adultes (22 € pour les jeunes) dont les bulletins d'inscriptions parviennent à l'organisateur au moins 1 semaine avant l'épreuve. Engagement le jour de l'épreuve = 35 € pour tous.

### 2) Contrôles administratifs

Ouverture à partir de 8h.

Clos 1 H après le dernier départ théorique.

Les concurrents doivent présenter :

- licence de l'année en cours
- permis de conduire ou CASM
- carte grise
- assurance

**Attention** : l'assurance de l'organisateur ne couvre le pilote que sur le parcours de l'épreuve et dans les horaires de la course.

### 3) Contrôle technique

Celui-ci sera installé juste avant la table de remise des cartons de pointage afin que les concurrents puissent s'y présenter juste avant leur départ. Il portera sur les points essentiels de sécurité de la moto (embouts de guidon, de leviers, protection d'origine de la transmission, coupe circuit) sur l'efficacité du silencieux et la protection du pilote (casque homologué et pantalon en tissu renforcé).

- Protection dorsale conseillée (voir règlement Championnat de France 2011).
- Toute intervention mécanique doit se faire sur un tapis environnemental.
- Un bidon de récupération des huiles doit être mis à disposition sur le terrain.

**A noter que cette année pourront avoir lieu des contrôles de bruit selon les nouvelles règles officielles.**

### 4) Pénalisations

Pour la définition complète des fautes, consulter le règlement fédéral : Articles 11.1 et 11.2

**5) Sanctions** : voir article 13 du règlement fédéral concernant le carton jaune.

Falsification de fiche de pointage :

- exclusion de l'épreuve et du Championnat,
- traduction devant le conseil de discipline pour d'éventuelles sanctions plus importantes (retrait de licence).

## ARTICLE 7 - ORGANISATION SUR LE TERRAIN

### 1) Couleurs et dimensions de fléchage

Dans un souci d'uniformisation, on doit adopter les couleurs de flèches déterminées par la Commission Nationale de Trial pour les Championnats de France :

- Senior 1 : BLEU
- Senior 2 : VERT
- Senior 3 : JAUNE
- Senior 4 : NOIR

Pour les Experts désirant participer : zone S1 exclusivement.

Une couleur ou une forme différente sont souhaitables pour les liaisons.

**IMPORTANT : Les dimensions des flèches de zone ne doivent pas être inférieures à 150 x 100.**

**Il est important que les flèches de liaison soient plus grandes.**

**La couleur rouge ne doit absolument pas être utilisée pour le tracé S4.**

### 2) Parcours : 12 zones minimum par tour

Pour tous les niveaux : 2 ou 3 tours, au choix. Deux résultats seront retenus pour le classement. Celui du 1<sup>er</sup> tour et le meilleur des deux suivants (mais on est classé si on n'effectue que 2 tours).

### 3) Temps

Pas d'heure de départ imposée, mais un temps global de 7 H pour tous, avec un délai supplémentaire de 20 minutes.

Pendant ce délai => 1 point par minute de retard.

Au delà de 20minutes => hors course.

L'heure de départ du concurrent est notée au dos de son carton de pointage du 1<sup>er</sup> tour.

L'heure d'arrivée est notée sur le carton du dernier tour.

#### **4) Horaires**

1<sup>er</sup> départ 9 H – dernière limite de départ 11 H.

Tout concurrent retardataire désirant partir après l'heure limite (avec un délai maximum d'une heure) sera considéré comme parti à cette heure limite.

Départ de la moto balai à 15h45 ou 16h00 selon la météo ou la longueur du parcours.

### **ARTICLE 8 - REGLES ET OBLIGATIONS pour les Clubs organisateurs – Responsabilités diverses**

#### **1) Formalités administratives :**

Dossier comprenant :

- lettre de demande d'autorisation d'organisation,
- règlement particulier basé sur celui du Championnat de France,
- plan,
- engagement de prise en charge des services d'ordre et de secours éventuels,
- engagement de souscrire les assurances A.C.D. (modalité simplifiée avec A.M.V.).

A envoyer 3 mois avant l'épreuve à :

- Préfecture (ou Sous-préfecture),
- Service de Protection d'incendie du département,
- Ligue Moto Dauphiné Savoie qui transmet à la F.F.M.

Ceci constitue le dossier minimum. Certaines Préfectures sont plus exigeantes, bien se renseigner.

#### **2) Obligations : Sportives :**

- 1 Directeur de Course
- 1 Commissaire Technique
- 3 Commissaires Sportifs
- 4 Commissaires de Zone (OZT)

**de Sécurité :** Celles-ci sont variables suivant les départements. Consulter sa Préfecture.

- 1 ou 2 motos ouvreuses avec des pilotes qualifiés
- 1 ou 2 motos balai avec des pilotes qualifiés (très important)

#### **3) Responsabilités :**

=> Le Directeur de Course et le Président du Club organisateur sont civilement responsables.

Un Directeur de Course peut s'opposer au départ d'une épreuve si toutes les sécurités ne sont pas en place.

=> La Commission de Trial de la Ligue :

- établit le règlement du Championnat,
- accorde le visa d'organisation au niveau de la Ligue,
- homologue les résultats du Championnat en fin de saison,
- révisé et modifie éventuellement les règlements pour l'année suivante.
- délègue sur les épreuves un représentant qui vérifie que toutes les règles définies dans le présent règlement sont correctement appliquées. En cas de non-respect de celles-ci il demande au Président du club et au Directeur de Course de procéder immédiatement aux corrections nécessaires. En fin d'épreuve, il a la charge de vérifier que le rapport de clôture comporte bien toutes les signatures des Officiels ODC – OCS. Il vérifie que les licences « une manifestation » soient bien établies et regroupées. Il rappelle qu'elles doivent être réexpédiées à la Ligue accompagnées de la somme correspondante en même temps que les classements. Il s'assure que ceux-ci seront bien rédigés sur le modèle type envoyé par la Ligue. Ce délégué officiel est le Président du jury et adresse un compte rendu précis à la Commission si besoin est.

#### **4) Matériel :** Des pinces de pointage sont à la disposition des Clubs auprès de Christian DEMONTEIL

664 Chemin des Trousses - 07300 Tournon sur Rhône - Tél. : 04.75.08.20.99 - mobile : 06.08.83.06.74 -

Fax : 04.75.07.03.91 Perte d'une pince = 77 €.

#### **5) Rapport de clôture et établissement des classements de Ligue :**

Bien faire apparaître les points qui, seuls, permettent de juger le niveau de l'épreuve et des pilotes, et distinguer les ex-aequo par le nombre de « zéro » et éventuellement de « un ».

Le classement du Championnat de Ligue est à établir selon le tableau modèle reçu avec le bulletin d'engagement modèle. Il est impératif de s'y conformer scrupuleusement afin de faciliter la tenue à jour des classements en cours de saison et l'établissement du classement définitif. Il est également impératif d'utiliser le bulletin d'inscription modèle avec les informations inscrites au dos. Un contrôle très précis des bulletins d'inscription doit être effectué par les personnes affectées à ce poste. Ceux-ci doivent être écrits très lisiblement. Les faire recommencer si nécessaire. Faire très attention également à la validité des licences « jeunes ».

Rapport de clôture et classement du Championnat de Ligue sont à envoyer en 3 exemplaires au secrétariat de la Ligue dans les quinze jours suivant l'épreuve. En cas de retard, une pénalité de 77 € sera appliquée.

**Le Club organisateur devra joindre au rapport de clôture de chaque trial, un chèque à l'ordre de la Ligue Motocycliste Dauphiné Savoie : 4 € multipliés par le nombre de pilotes ayant pris le départ. Ceci pour le fonctionnement de la Commission Trial ; s'applique à toutes les épreuves prises en compte ou non pour le Championnat de Ligue.**

#### **6) Congrès :**

En fin d'année, toutes les commissions sportives de la Ligue se réunissent pour faire le point sur la saison écoulée et envisager la saison suivante. Il est donc important que tous les Clubs organisateurs d'une épreuve de Championnat soient représentés à leur Commission afin d'y apporter critiques et propositions. Vous trouverez la composition de celle-ci à la première page du présent règlement.

Les Clubs actuellement non représentés sont invités à proposer un candidat afin que celui-ci soit officiellement retenu par le Comité Directeur de la Ligue.

